

Direction de la Jeunesse, de l'Éducation, de la Culture et des Sports

## ACTES DU COLLOQUE :

« NEUJ PRO 2015 – 14<sup>e</sup> Rencontres Nationales des Professionnels et Elus de la Jeunesse »

## CONFÉRENCE 2

### De multiples dispositifs d'accompagnement à l'emploi, mais quelle efficacité ?

#### **Intervenante :**

**Anne LE BISSONNAIS**, socio-économiste, consultante Insertion des jeunes et développement local (Idéal), chargée de projet mission locale Montpellier métropole

#### **Animatrice :**

**Viviane MASSACRIER**, responsable du pôle insertion emploi logement, Conseil Départemental de l'Allier

**Viviane Massacrier, responsable du pôle insertion emploi logement, Conseil Départemental de l'Allier :** Bonjour. Bienvenue à cette 14<sup>e</sup> édition du Neuj'pro. Je suis Viviane Massacrier. Je travaille au Conseil Départemental de l'Allier. Je suis en charge de l'insertion, de l'emploi et du logement avec un certain nombre de mes collaborateurs. Ce matin, nous allons avoir une conférence sur les jeunes et l'emploi. Les jeunes sont la première catégorie de la population concernée par la crise de l'emploi. Ce sont donc les premiers destinataires des politiques d'insertion professionnelle. Les jeunes sont l'avenir du monde a écrit un économiste, Philippe Jurgensen, mais ils sont frappés par le chômage. Ils sont donc de plus en plus désabusés. Cette phrase me paraissait intéressante. La question qui suit est : qu'avons-nous à leur offrir pour bâtir cet avenir ? Un certain nombre de contrats dont des contrats d'avenir. Je passe la parole à notre intervenante experte madame Le Bissonnais. Madame Le Bissonnais est socio-économiste. Elle travaille depuis 20 ans dans le développement local et l'insertion en France et en Afrique. Elle a été directrice d'une mission locale en Ile-de-France à Etampes. Je viens de cette région, je connais ce secteur et les difficultés de l'emploi dans ces secteurs parisiens qui ne sont pas, comme on le croit, toujours très riches en emploi. Elle a engagé une recherche action sur les jeunes en insertion au Niger. Madame Le Bissonnais, à vous de nous engager dans le débat sur l'insertion des jeunes et plus particulièrement sur l'efficacité de nos dispositifs d'accompagnement qui leur sont dédiés.

**Anne Le Bissonnais, socio-économiste, consultante insertion des jeunes et développement local (Idéal), chargée de projet mission locale Montpellier métropole :** Merci. Je suis consultante sur les questions d'insertion des jeunes en France et en Afrique. Actuellement, je suis aussi chargée de projet à la mission locale de Montpellier métropole en appui au démarrage de la garantie jeune dont on parlera aussi depuis le 1<sup>er</sup> septembre. Ici, vous avez déjà une expérience de deux ans. Malgré une légère baisse constatée ces derniers mois, le taux de chômage des jeunes en France reste important. On est à plus de 25%, à plus de 40% dans des quartiers prioritaires. Comment expliquer cela ? Les mesures sont nombreuses qu'il s'agisse des dispositifs d'accompagnement à l'emploi comme le CIVIS ou la garantie jeune ou des contrats aidés comme les emplois d'avenir ou les contrats de génération. Dans mon exposé, je ferai la distinction entre les dispositifs d'accompagnement et les contrats aidés. Parfois, on fait la confusion. On parle de CIVIS, de contrats d'insertion dans la vie sociale. Ce n'est pas un contrat de travail, c'est un dispositif d'accompagnement. La France est très inventive. Les gouvernements de droite comme de gauche ont créé plusieurs dizaines de mesures depuis les années 75 ou les années 80 pour essayer de faire reculer le chômage des jeunes. C'est une spécificité française. Les gouvernements en Europe du nord ou en Allemagne engagent les mêmes politiques, les mêmes mesures pendant 30 ans. Ils s'appuient en particulier sur l'apprentissage, sur le lien entre

l'entreprise et l'école. En France, on continue à miser sur les contrats aidés, l'exonération des charges aux entreprises et l'accompagnement des plus en difficulté. A côté, on travaille sur la question du lien entre l'école et l'entreprise, mais on ne s'y attaque pas de front. Ce qui étonne, c'est que tout le monde, les politiques comme les économistes, dénonce cet empilement, ce millefeuille, des dispositifs pour les jeunes depuis 30 ans. Et surtout, on dénonce le manque de cohérence, de concertation en amont de conception d'ensemble et des continuités des politiques de l'emploi. Ces dispositifs éphémères se succèdent parfois ou s'empilent. Laurent Hénart lui-même, en 2008, quand il était secrétaire d'état à l'insertion professionnelle des jeunes, parlait d'une situation absurde de cet empilement qui superposait les dispositifs sans cohérence et sans grande lisibilité. En première partie, je ferai un petit rappel historique qui illustre l'inventivité de la France en matière de dispositifs et de mesures d'aide à l'emploi. Ensuite, je montrerai le manque d'efficacité de ces politiques. Mais je ferai aussi le constat que certaines mesures ont permis malgré tout de limiter la progression du chômage des jeunes. Je donnerai l'exemple des emplois jeunes de 97 à 2002. Je ferai aussi un éclairage sur le programme des emplois d'avenir mis en place en 2013 et qui est encore d'actualité et qui tient compte des limites antérieures et sur lequel on a réalisé, avec l'institut Bertrand Schwartz, une étude dont je vous parlerai. Cette étude montre que ce sont des emplois de qualité. Je ferai un zoom sur ce qu'on appelle emploi de qualité, sur la façon dont ils ont pu contribuer sur certains territoires à baisser légèrement le chômage des jeunes par comparaison avec le chômage global qui, lui, a continué à progresser. Enfin, je parlerai de la garantie jeune qui est expérimentée depuis deux ans même s'il est trop tôt pour en tirer des enseignements définitifs. Elle apparaît comme un dispositif d'accompagnement concerté entre partenaires, avec les missions locales en particulier. Elle apparaît comme une réponse globale pour les jeunes les plus fragiles, les plus en difficulté. Elle répond à certains questionnements. Le forum français pour la jeunesse appelle à l'entrée de la garantie jeune dans le droit commun. Il est important de faire un zoom et cela donnera lieu à débat.

L'empilement des dispositifs des jeunes.

Fin des années 70, début des années 80, le chômage de masse apparaît. On est environ à 11% de chômage des jeunes à ce moment-là. C'est le début des mesures d'aide pour les jeunes. Raymond Barre met en place le pacte pour l'emploi des jeunes, les fameuses tâches pratiques en entreprise en échange d'exonération de cotisations sociales. Mais en 81/82, le chômage des jeunes a encore augmenté. Quand la gauche arrive au pouvoir, d'autres mesures se mettent en place. En 83/84, ce sont les stages d'initiation à la vie professionnelle, SIVP, destinés aux jeunes sans qualification, d'une durée de 6 mois maximum. Ils sont rémunérés entre un tiers et la moitié du SMIC et sans cotisations sociales. Ce dispositif va concerner beaucoup de jeunes. On est monté jusqu'à 320 000 SIVP en 87 avec le constat, la critique que beaucoup d'entreprises en ont abusé dans le secteur de l'hôtellerie-restauration, le secteur de la grande distribution. Dans le secteur public, ce sont les TUC, les travaux d'utilité collective qui sont créés en 84 par le gouvernement Fabius. Ce sont des stages effectués à mi-temps dans des hôpitaux, des collectivités, des établissements publics. Une indemnité est perçue par les jeunes. On ne parle pas de salaire. Ça n'entraîne aucune ouverture de droits, pas de retraite, pas d'indemnité chômage, sauf une couverture assurance maladie prise en charge par l'Etat. À chaque fois, l'argument, c'est une première étape dans le parcours d'insertion. Mais on parle beaucoup de stages parking. C'est le constat que ces stages ne débouchent pas en général, sur des emplois. Il est intéressant de se rappeler que plusieurs municipalités communistes ont fermé leur mission locale parce que ces TUC étaient très contestés pour les raisons dont on a parlé. Elles n'ont pas pu fermer les missions locales longtemps avec l'afflux des jeunes, le chômage. Mais il y a eu ce mouvement de contestation. En 90, Michel Rocard abandonne les TUC. Il crée les contrats emploi solidarité, les CES. Ils sont présentés comme des contrats de travail, mais ils sont à mi-temps, de 12 mois maximum. L'objectif est de permettre à des associations, des établissements publics d'embaucher des personnes en difficulté, bénéficiaires du RMI, chômeurs de longue durée. En 2005, les contrats d'accompagnement dans l'emploi, les CAE, remplacent les CES dans le secteur non-marchand. Les contrats d'initiative emploi, les CIE, sont créés dans le secteur marchand. En 2008, les contrats uniques d'insertion, les CUI, remplacent les contrats d'accompagnement dans l'emploi, les CAE. Aujourd'hui, on a toujours les CUI/CAE pour le secteur non-marchand et les CUI/CIE pour le secteur marchand. C'est une succession de contrats qui se ressemblent la plupart du temps. Par rapport à tous ces contrats, les emplois jeunes créés en 97/98, c'est le programme nouveaux services/nouveaux emplois, apparaissent comme de vrais contrats. Ce sont des contrats à temps plein, de longue durée qui se transforment en CDI pour un certain nombre, qui offrent des perspectives de formation, de professionnalisation. On va en parler tout à l'heure. Ils ont permis de faire baisser le chômage dans les territoires. Ce programme est suspendu en août 2002. On sait pourquoi. Il est considéré comme coûteux. Il avait ses limites, mais il apparaissait comme un

dispositif plutôt intéressant. Je voulais dire un mot sur la volonté du gouvernement Villepin d'assouplir le droit du travail à l'extrême. C'est intéressant de faire cette parenthèse. Il y a eu une tentative qui s'est soldée par un échec. C'était la volonté de favoriser l'embauche par une flexibilité accrue avec le contrat nouvelle embauche, CNE et le contrat première embauche, CPE, qui permettaient de licencier sans motif pendant une période d'essai de deux ans. Le CPE n'a jamais vu le jour. Vous vous rappelez les mouvements de contestation des jeunes en particulier. Et le CNE a été déclaré contraire au droit international par l'OIT, l'Organisation internationale du travail. Il a été abrogé en juin 2008. On n'est pas allé jusqu'à ce degré de flexibilité-là. Fin 2012, apparaissent les emplois d'avenir. Comme on est encore dans ce programme, j'y reviendrai.

Les dispositifs d'accompagnement des jeunes.

La grande réflexion sur l'accompagnement des jeunes est née au début des années 80 en particulier avec le rapport Schwartz, fin 81. Le premier objectif pour Bertrand Schwartz était la construction de dispositifs d'accompagnement global des jeunes qui s'est concrétisée en 1982 avec la création des missions locales qui se sont constituées sous forme d'association dans les territoires avec les partenaires des territoires. Elles sont présidées par un élu de la commune principale. Le deuxième objectif était d'avoir une concertation, une transversalité. La DIJ, délégation interministérielle à l'insertion des jeunes est créée en 1983 pour animer et développer le réseau des missions locales, mais aussi pour coordonner les actions des ministères en direction des jeunes. Ça s'est avéré difficile. On y reviendra. En 89, le rapport Hastoy préconise la poursuite du développement des missions locales, après une évaluation des premières années, et le renforcement de leur caractère pluri-institutionnel. À partir de ce moment-là, les missions locales vont être les principaux acteurs des dispositifs d'accompagnement en partenariat avec les acteurs jeunesse. Le crédit formation individualisée, le CFI, est créé en 90. Il est piloté par les missions locales pour les moins de 25 ans dans l'élaboration et le suivi de leur parcours. C'est un peu une deuxième chance pour les jeunes sans qualification, de niveau CAP/BEP ou qui ont connu une longue période de chômage. L'action des formateurs est articulée avec l'action d'un correspondant CFI qui a aussi une fonction de soutien social. En 91, les carrefours pour l'emploi des jeunes sont mis en place par Martine Aubry qui était alors ministre du travail et qui voulait renforcer les collaborations entre le réseau des missions locales et l'ANPE. En 92, le gouvernement crée le programme PAQE, préparation active à la qualification et à l'emploi en complément du CFI. Il était destiné à l'accompagnement des jeunes dans la construction de leur projet professionnel avec une pédagogie personnalisée. Il y avait une formation de 1 500 heures qui devaient amener 100 000 jeunes qui ne maîtrisaient pas les connaissances de base à la sortie de l'école vers une formation qualifiante ou un emploi. En 94, il est supprimé. Il est jugé trop coûteux alors que son évaluation n'avait pas été achevée. C'est la problématique des évaluations pas toujours faites ou pas toujours jusqu'au bout. En 98, c'est le programme TRACE, trajet d'accès à l'emploi. C'est la loi de lutte contre les exclusions qui le crée. Il est piloté toujours par les missions locales, mais avec l'appui, lorsqu'elles le souhaitent, des opérateurs externes, en général des organismes de formation qui interviennent pour l'accompagnement des plus en difficulté. On était dans une période de reprise de l'activité. Il s'agissait de renforcer l'accompagnement des moins qualifiés et des plus éloignés de l'emploi, pendant 18 mois avec, comme finalité, l'accès à l'emploi durable. En 2003 avec le retour de la droite au pouvoir, TRACE est abandonné alors que les résultats avaient été plutôt bons selon la DARES. Il faudra attendre deux ans pour avoir les nouvelles orientations politiques en matière d'insertion. En 2005, c'est le plan de cohésion sociale qui comporte plusieurs axes : l'emploi, le logement, l'égalité des chances. Il donne une priorité aux jeunes avec des aides pour les jeunes en difficulté comme le CIVIS, contrat d'insertion dans la vie sociale. Il est créé en 2005 deux ans après la fin de TRACE. Il reprend un peu le contenu de TRACE avec des moyens financiers très importants qui permettent de recruter 2 000 nouveaux conseillers pour accompagner ce programme. Le titulaire du CIVIS, s'il est âgé d'au moins 18 ans, peut bénéficier d'un soutien de l'État sous la forme d'une allocation interstitielle, versée pendant les périodes où il ne perçoit pas de rémunération au titre de l'emploi ou au titre d'un stage, ni une autre allocation. Ce programme a été prévu pour une durée de 5 ans dans le cadre de ce plan de cohésion sociale. Il est encore en vigueur dans les missions locales. La bourse CIVIS existe, elle est diminuée de moitié, et on doit remplir des objectifs. En 2013, l'expérimentation de la garantie jeune commence. Les conseillers des missions locales ont la difficulté de savoir quel dispositif choisir. La garantie jeune a des critères d'éligibilité très différents, en particulier en matière de ressources du jeune ce qui n'est pas le cas du CIVIS qui est un dispositif d'accompagnement qui apporte, si ce n'est cette bourse qui est minime, peu de choses différentes de ce qu'apporte les missions locales. J'en parle dans mon livre de façon un peu radicale en disant que je ne voyais pas le sens de ce dispositif dans la mesure où tous les jeunes sont accompagnés. On ne va pas dire à un jeune qu'on l'accompagne de façon plus ou moins intensive

parce qu'il est ou pas dans le CIVIS. Il y a des exigences dans le CIVIS. Mais les conseillers sont censés accompagner les jeunes en fonction de leurs besoins. Avec cette contrainte contenue de l'augmentation du chômage des jeunes, des difficultés des jeunes, les conseillers doivent suivre 300, 350, parfois 400 jeunes. Ils les voient une fois par semaine, parfois une fois par mois. On sait que c'est impossible. On reviendra sur l'expérimentation de la garantie jeune.

Regardons maintenant les effets de toutes ces mesures d'aide à l'emploi et les critiques faites. On peut peut-être nuancer ces critiques. J'y reviendrai. Déjà plusieurs questions à cette multiplication des dispositifs. Avec des modifications, des créations, des suppressions, des superpositions, on a un manque de cohérence qui engendre un manque de lisibilité de l'action publique pour les bénéficiaires. C'est une première critique. Cela engendre des lourdeurs administratives, une complexité du travail des acteurs qui doivent les mettre en œuvre. Il y a aussi les temps d'attente, le flou de mise en route des nouvelles mesures, les suppressions avant qu'elles n'aient pu être rôdées. Cela ne contribue pas à une grande efficacité. L'absence de concertation préalable est aussi mise en cause et la concurrence entre les dispositifs qui est liée à ce problème de concertation. Je voudrais donner un exemple symbolique de concurrence entre le contrat d'autonomie et le CIVIS. Ces deux dispositifs s'adressaient au même public. C'était la mesure phare du plan Espoir banlieues de Fadela Amara pour les jeunes en difficulté. C'était le plan dit « anti-glandouille » selon l'expression de la secrétaire d'Etat chargée de la politique de la ville. La particularité de ce contrat d'autonomie était qu'il était confié à des opérateurs choisis sur appels d'offres. La prestation devait permettre l'autonomie à terme des bénéficiaires reposant sur l'un des débouchés suivants : soit le placement effectif dans l'emploi, soit la création d'entreprise, soit l'accès à la formation qualifiante. Son objectif était assez limité puisqu'il devait concerner 45 000 jeunes des quartiers sur trois ans. À ce moment-là, les missions locales accompagnaient par an plus de 180 000 jeunes des quartiers. Petite parenthèse : le taux de pénétration est souvent assez fort ; même si les missions locales ne touchent pas tous les jeunes, elles en touchent parfois 90 ou 95% des jeunes des quartiers. Pourquoi faire appel à des opérateurs privés compte tenu de cette expérience, compte tenu des moyens, du travail des conseillers ? C'était le moment où la circulaire de la DGEFP prévoyait les conventions pluriannuelles d'objectifs, fondées sur une négociation de moyens et de résultats, basées sur un diagnostic partagé de territoire. Pourquoi n'a-t-on pas construit ce contrat d'autonomie en l'intégrant dans les politiques locales ? Pourquoi n'y a-t-il pas eu de concertation avec les collectivités locales et les missions locales ? On a constaté le coût de ces contrats d'autonomie. Le coût, à l'époque, d'un jeune placé par une mission locale était de 550 euros. Et avec les opérateurs, il s'agissait de 5 500 euros par jeune, bourse comprise. Il y avait un écart important entre le coût du placement à l'emploi avec le CIVIS et le coût du placement à l'emploi via les opérateurs dans le cadre du contrat d'autonomie. Le dispositif s'est arrêté assez rapidement après. Je voulais juste faire un éclairage sur ce problème de concurrence qui est là symbolique. En matière de résultats sur l'emploi, pour l'ensemble des aides dont on a parlé, c'est une question complexe parce qu'on peut se demander aussi si la progression du chômage n'aurait pas été plus importante s'il n'y avait pas eu ces mesures pour les jeunes. Le chômage des jeunes a plus augmenté en France que dans les pays d'Europe du nord, pas de façon plus importante qu'en Espagne ou en Grèce. Plusieurs travaux d'évaluation notamment du CREDOC, du centre d'étude pour l'emploi, relativisent et contestent l'impact des mesures d'insertion du point de vue de l'emploi. Ils constatent que le fonctionnement du marché du travail n'évolue pas et que les entreprises n'embauchent pas les jeunes les plus en difficulté. Il y a aussi cet effet d'aubaine qui est une critique récurrente, notamment un constat des économistes. L'effet d'aubaine, c'est certains employeurs qui substituent des emplois aidés à des recrutements normaux. C'est des entreprises qui auraient embauché avec ou sans aide financière. Quand il y a des aides, elles peuvent profiter de ces effets d'aubaine et ne pas s'engager sur du long terme et privilégier les plus qualifiés. On le verra pour les emplois d'avenir dans le secteur marchand avec le garde-fou de l'obligation d'employer les jeunes sans qualification. Une étude récente de la DARES relativise l'effet d'aubaine pour le secteur non-marchand. Dans 64% des cas, ces emplois n'auraient pas été viables sans les emplois d'avenir et les CAE. Cette étude récente a été faite sur plus de 14 000 employeurs. Dans le secteur non-marchand, on peut relativiser ces effets d'aubaine. C'est moins vrai dans le secteur marchand où 58% des recrutements auraient eu lieu de toutes les façons. Pour conclure, on peut considérer que les effets ont été limités sur l'emploi des jeunes. Mais on peut aussi constater des baisses de progression du chômage des jeunes pendant les périodes les plus riches du point de vue de ces mesures. Je reviens sur les emplois jeunes, créés en 97. Ils ont eu un impact réel sur l'emploi des jeunes. À cette période, dans les missions locales, on a pu constater des entrées dans l'emploi plus nombreuses grâce à ces emplois jeunes. À cette époque, j'étais dans une mission locale du sud de l'Essonne. On avait constaté une légère baisse du chômage des jeunes. Selon une étude de la DARES de novembre 2006 sur le devenir

des emplois jeunes, presque 10 ans après le lancement du dispositif, 74% des jeunes embauchés depuis le début 99 ont occupé un emploi immédiatement après leur sortie du dispositif. Cette proportion de jeunes insérés à la suite d'un emploi jeune passe à 85% un an et demi après leur sortie du dispositif dont 72% en CDI. De 99 à 2005, 470 000 embauches ont été enregistrées au titre de ces emplois jeunes avec un effet sur les revenus des jeunes. Fin 2005, 40% des jeunes en emploi déclarent gagner mensuellement moins de 1 200 euros et 25% plus de 1 500 euros. On a aussi des effets plutôt positifs avec les emplois d'avenir. C'est un programme de grande ampleur. Les objectifs de ce programme qui étaient de 150 000 jeunes ont été dépassés puisque, en juillet 2015, on était à 187 000 contrats emploi d'avenir signés dont une majorité dans le secteur non-marchand. 21% des contrats sont signés dans le secteur marchand. Avec l'institut Bertrand Schwartz, on a réalisé une étude qualitative sur ces emplois d'avenir. Il y avait plusieurs volets. J'ai coordonné le volet 2 qui consistait à croiser les regards des différents acteurs sur ce dispositif, regard des jeunes, regard des employeurs, regard des professionnels, des partenaires de l'Etat, des collectivités territoriales, des organismes de formation. On a réalisé cette étude sur 6 territoires très différents comme des zones urbaines sensibles dans le nord Essonne du côté de Juvisy, des zones plus rurales comme Aurillac, des territoires importants comme la mission locale de Montpellier, des missions locales plus petites ou moyennes comme Poitiers, Tarbes. Ce croisement des regards permettait de tirer des enseignements intéressants, des points de récurrence. L'accueil a été jugé favorablement par les différents acteurs, notamment un accueil favorable parce que les points forts du dispositif sont des contrats longs, CDI ou CDD de trois ans, CDD d'un an renouvelables jusqu'à trois ans. Il y a 48,8% de contrats longs, des CDI ou des CDD de trois ans. Comparé au CAE ou aux contrats de ce type, ça apparaît comme nettement plus intéressant. Il y a également la question du temps de travail. 91% des contrats conclus au niveau national le sont pour une durée hebdomadaire de 35 heures. Contrairement à un CAE de 20 heures à 780 euros par mois, ça permet de se projeter. C'est ce qui revenait dans ce que disaient les jeunes. Avec un salaire décent, on peut travailler sur son autonomie, acquérir un logement, financer des cours de conduite pour obtenir le permis de conduire. C'est quelque chose qui est ressorti. La priorité aux moins qualifiés. Les contrats d'avenir ont atteint l'objectif recherché, c'est-à-dire de toucher les jeunes sans emploi, peu ou pas qualifiés. C'est ce qui les distingue des emplois jeunes qui étaient des vrais emplois à temps plein et de longue durée, mais qui ont finalement beaucoup concerné les diplômés. Au 30 septembre 2014, plus de 80% des jeunes qui avaient signé un contrat d'avenir n'étaient pas titulaires du bac et plus de 40% n'avaient aucun diplôme. Il y a une incompréhension des jeunes titulaires du bac qui ont été exclus du dispositif et qui s'estimaient défavorisés. Il y a des dérogations pour des titulaires d'un bac ou plus, mais qui ne concernent que les jeunes résidant en quartier prioritaire ou en ZRR, zone de revitalisation rurale. Il y a eu la frustration de ne pas être dans la bonne case, du bon côté de la rue. Les débats qu'on a eus dans les territoires entre les jeunes, l'Etat, les partenaires et les conseillers des missions locales étaient intéressants. Tout le monde disait que si on n'avait pas tenu sur ce critère du niveau de qualification, on n'aurait pas eu les résultats qu'on a eus. Sur le regard des employeurs, une des choses intéressante qui est ressortie de l'étude est que les employeurs ont été agréablement surpris par les jeunes peu qualifiés qu'ils avaient devant eux. C'était des jeunes qui avaient eu une expérience de travail très précaires, des jeunes qui avaient travaillé au MacDo, qui avaient fait du travail au noir, qui avaient eu des CDD très courts, saisonniers par exemple. Ils avaient une expérience de travail, ce qui contribue peut-être à un faible taux de rupture des contrats. On était à 10 ou 11% au moment de l'étude nationale. Le taux de rupture est bien plus faible que ceux qu'on a en apprentissage ou dans les CAE par exemple. Il y a plusieurs facteurs : la préparation en amont, le fait que ce soit des vrais emplois avec de la formation, un tutorat, un accueil. Dans les entretiens, on a vu que l'accueil par les employeurs, notamment dans les collectivités locales, était conséquent. On les accueillait comme de vrais salariés. Il y a eu des cas d'exception où ils ont été stigmatisés, mal accompagnés. Mais, globalement, l'accueil a été intéressant. On a vu dans des collectivités des doubles tutorats se mettre en place. Ça a sans doute contribué à ces faibles taux de rupture. Des jeunes peu qualifiés, un petit peu expérimentés avec cette question sur laquelle on va revenir : quid des plus éloignés de l'emploi sans même une petite expérience ? Pour les emplois d'avenir, ce sont plutôt des jeunes de 22, 23, 24 ans. Ce sont très minoritairement des mineurs et très peu de 18/20 ans. Ce sont plutôt des jeunes un peu mobiles et un peu expérimentés. Sur la formation, 60% des jeunes en emploi d'avenir sont positionnés sur un parcours de formation. Dans 26% des cas, il s'agit d'une formation qualifiante. Même s'il y a des progrès à faire dans le domaine de la formation, il y a malgré tout un effort de fait. Les effets d'aubaine pour les emplois d'avenir existent, mais ils sont relativement minoritaires. On l'a constaté dans l'étude. Certains employeurs auraient recruté sans l'aide. On trouve cet effet d'aubaine beaucoup plus dans le secteur marchand, dans l'hôtellerie-

restauration par exemple. On l'a vu à Montpellier, un peu à Aurillac. La vente, la restauration sont des secteurs où on a pu constater des effets d'aubaine. Dans le bâtiment aussi un petit peu. Pour conclure sur les emplois d'avenir, on a un effet positif avec une légère baisse des taux de chômage constatés sur les territoires. En 2014, on a vu une baisse de 5% du taux de chômage des jeunes à Aurillac. On l'a constaté dans une moindre mesure à Montpellier, également à Poitiers ou à Tarbes. Cela va continuer à être suivi. Sans doute a-t-on évité un chômage plus important pour les jeunes peu qualifiés. C'est indéniablement une avancée. Le problème, c'est qu'on a encore 600 000 à 700 000 jeunes au chômage nationalement. Beaucoup ne sont pas indemnisés. Cela pose la question de l'accompagnement des jeunes les plus fragiles. La garantie jeune a été lancée en 2013. On est à deux ans d'expérimentation. Elle a été lancée dans certains territoires dont l'Allier. Elle se met en place à Montpellier depuis septembre. On en est à la quatrième vague. C'est un peu tôt pour en tirer des enseignements. Vous connaissez sans doute les modalités d'accès. Ce dispositif est accessible aux jeunes de 18 à 25 ans qui ne sont ni en emploi, ni en formation, ni en scolarité. Ce sont les fameux NEET. Ces jeunes sont dans une précarité financière importante, avec des ressources inférieures au plafond du RSA, qui sont des cohabitants vivant sans soutien familial, des décrocheurs, des jeunes sous main de justice, qui sont des jeunes majeurs. La différence avec d'autres dispositifs comme le CIVIS est qu'il n'y a aucun critère de niveau de formation. On a, dans les groupes, des jeunes avec bac - 5, avec bac + 2, parfois bac + 3. Ces jeunes sont volontaires pour s'engager dans une démarche active. Les missions locales sont opérateurs de ce dispositif pour l'Etat. Les conseillers par binôme doivent accompagner les groupes de 10 à 15 jeunes pendant un an avec une phase d'accompagnement collectif de 4 semaines, 6 semaines. Ça dépend des missions locales. Il y a un cahier des charges. Mais les missions locales construisent leur propre projet garantie jeune avec des évolutions depuis deux ans dans le contenu même. L'intérêt dans cet accompagnement vers l'emploi est qu'il permet pour boucler la boucle de retravailler sur l'accompagnement global. C'est l'objectif. Vous me direz si c'est possible. Le jeune a une allocation de 460 euros par mois, ce n'est pas énorme. Avec cette sécurisation financière, il peut faire des périodes courtes d'intérim, des petits CDD. Jusqu'à 300 euros, il peut cumuler avec les 460 euros d'allocation de la garantie jeune. Ça permet une sécurisation financière. Et ça permet de travailler sur son projet et sur l'accès à l'autonomie. Il ne s'agit pas que d'accès à l'emploi. Dans les critères qualitatifs, il s'agit de mettre les jeunes en emploi durable. Mais les missions locales sont également jugées sur le nombre de jours de mise à l'emploi, en expérience professionnelle. Ça peut être des stages, des CDD, des périodes d'intérim. Cela permet à des jeunes éloignés de l'emploi de se tester, d'expérimenter, de faire des allers et retours, de travailler un autre secteur d'activité professionnelle. Ces possibilités sont offertes pendant un an et permettent de travailler sur la mobilité, l'accès au logement, la santé avec des moyens conséquents attribués aux missions locales pour ce travail-là. Cette garantie jeune peut concerner un nombre limité, 100 000, 150 000 jeunes d'ici 2016. Le forum français de la jeunesse estime que cet accès à la garantie jeune doit être ouvert à tous. Il y a eu également cet avis du CESE, le Conseil économique et social, qui pense que la garantie jeune doit être une première étape vers un droit ouvert à une allocation pour les jeunes. On rejoint ces débats posés en 2002 par la Commission nationale pour l'autonomie des jeunes présidée par Jean-Baptiste de Foucault. Plusieurs rapports dont celui du CERC avaient aussi prôné cette allocation universelle des jeunes par rapport à la précarisation des jeunes. On est actuellement dans ce débat. Ça peut ouvrir le débat maintenant sur la précarisation des jeunes et l'accès à l'emploi des jeunes les plus fragiles. Je vous remercie.

**Viviane Massacrier** : Merci beaucoup.

**Pauline Calliari, Conseil Départemental de Haute-Savoie** : Je travaille au conseil départemental de Haute-Savoie. C'est un département privilégié mais qui a quand même des missions locales et des jeunes en difficulté. Je suis en charge du suivi des missions locales du département et du fonds d'aide aux jeunes. Je vous remercie parce que j'ai compris un truc. En 2005, on crée le CIVIS, mais en même temps on délègue le FAJ aux départements. Ça m'a donné un éclairage différent sur ce fonds d'aide aux jeunes. La garantie jeune a été mise en place par nos quatre missions locales depuis janvier. Le constat se fait sur la compétence des conseillers de mission locale par rapport à ce public en très grande difficulté et la gestion des groupes de jeunes qui sont explosés, en grande difficulté.

**Anne Le Bissonnais, socio-économiste, consultante insertion des jeunes et développement local (Idéel), chargée de projet mission locale Montpellier métropole** : Est-ce une question, un constat ?

**Pauline Calliari, Conseil Départemental de Haute-Savoie** : Je suis dans une direction sociale du département. Deux cadres sont présents à toutes les commissions d'admission et d'exclusion de la garantie jeune. Hier encore, mon chef de service me disait que la complexité, pour les conseillers, était comment accompagner ces jeunes qui sont cassés par la vie. Les conseillers disent être en difficulté de compétences, d'outils de compréhension de ces jeunes.

**Anne Le Bissonais, socio-économiste, consultante insertion des jeunes et développement local (Idéal), chargée de projet mission locale Montpellier métropole** : Avec ma casquette de chargée de projet en mission locale Montpellier et après avoir vu le démarrage de la garantie jeune en septembre, je peux vous le confirmer. Ce sont des jeunes qu'on connaissait, qui étaient inscrits à la mission locale, mais avec lesquels on avait du mal à travailler. Il faut quand même le dire. C'est la première fois qu'on a, dans le temps, on les voit tous les jours les 4 ou 6 premières semaines, des jeunes sans domicile fixe, avec des problématiques fortes de santé, très fragiles, avec des situations familiales très très difficiles, en situation de justice également. C'est la première fois qu'on doit travailler sur les questions d'emploi, sur la relation employeur avec ces jeunes-là, en groupe. On voit des choses très positives dans cette mixité que les conseillers essaient de mettre en œuvre pour l'entraide qui fonctionne souvent avec les jeunes. On en reparlera sans doute dans les ateliers. On constate cette entraide dès que les jeunes sont ensemble dans les groupes. Des projets naissent. Ils se donnent des conseils. Mais les conseillers sont confrontés à des problématiques. A Montpellier, ils sont en binôme. On a recruté en interne avec le savoir-faire des conseillers. On a équilibré avec des recrutements externes de conseillers qui avaient plus d'expérience dans l'animation, dans le collectif, dans la formation pour faire jouer la synergie des conseillers et ce travail avec l'ensemble des ressources de la mission locale. En effet, l'approche globale de la garantie jeune est d'essayer de ne pas cloisonner ce dispositif, d'essayer d'utiliser toutes les ressources du territoire, des partenaires. Un des points positifs, comme pour les emplois d'avenir, c'est les partenariats, le travail avec les OPCA qui a été boosté, le travail avec les DIRECCTE qui a été boosté. Dans le cas de la garantie jeune, le travail se fait plus finement avec la PJJ, le SPIP, les partenaires du conseil départemental. On utilise aussi nos ressources internes sur la mobilité, la santé. La mission locale de Montpellier est importante. Elle accompagne 12 000 jeunes. Il y a une référente santé, une référente logement. Dans le domaine du logement, on a boosté les partenariats qui existaient déjà. On a eu des places en ALT pour des jeunes de la garantie jeune. Je sais que Frédérique Saby va vouloir compléter.

**Frédérique Saby, directrice de la mission locale de Vichy** : Les trois missions locales de l'Allier font partie des dix missions locales qui ont expérimenté la garantie jeune dès la première vague. Il faut du temps. On a déjà deux ans d'expérience et ce n'est pas rien. On a ressenti que c'était un vrai virage dans les pratiques professionnelles. C'est là où je vous rejoins. Le propre des missions locales est de s'adapter. C'est notre force de nous adapter aux jeunes qui évoluent, aux territoires qui évoluent, au chômage, à la crise. C'est un grand virage qui s'amorçait déjà avant la garantie jeune. Les conseils régionaux, même l'Etat nous demandaient de plus en plus d'aller vers du collectif. Depuis 82, les missions locales ont 30 ans d'expérience d'accompagnement individuel, d'entretien en binôme avec un conseiller un jeune, avec au mieux un rendez-vous par mois. Il a fallu évoluer vers autre chose. Ça veut dire faire évoluer nos équipes, nos locaux. Ce n'est pas la même chose d'accueillir des jeunes dans des bureaux et d'accueillir collectivement des jeunes dans des salles. C'est encore compliqué. Les missions locales qui arrivent dans les vagues 3 et 4 ont ces problèmes. Pour nous qui avons déjà deux ans, c'est encore des problèmes à régler. Ça a été un vrai virage de prendre en compte cette partie collective. Ça vient aussi des différents mouvements de réflexion, de travail. On y est arrivé petit à petit. On a besoin de prendre conscience que, quand un jeune est sorti de l'école, il n'est pas entré dans la vie active. Il est très seul. Il se désocialise. Une partie d'entre eux prend le jour pour la nuit. Il zone parce que les autres partent dans des activités professionnelles ou scolaires. Quand on les rencontre, on constate un certain isolement qui se fait petit à petit chez ces jeunes, au cours des mois qui passent de rupture scolaire ou de rupture d'emploi. À la mission locale de Vichy, il y a des choses auxquelles on ne s'attendait pas. On était parti sur l'organisation, les plannings, la gestion, les locaux, l'atteinte des objectifs, les commissions, les règlements. Mais on s'est rendu compte de la force de la dynamique collective qu'on avait un peu perdue. En effet, je vais caricaturer, on faisait de l'accompagnement individuel avec nos moyens. On n'était pas trop mauvais. Le collectif ressemblait plus à du gain de temps. Je fais exprès de caricaturer. Je suis assez critique sur nos pratiques. On faisait de l'information collective, des ateliers. C'était ponctuel. On n'inscrivait pas un groupe, une dynamique. La nouveauté

de la garantie jeune et de nos quelques activités avant la garantie jeune parce qu'on a fait un peu de collectif avec l'ANI, avec des ateliers orientation, a été de constituer des groupes et de se servir de cette dynamique. Pendant les premières commissions, on nous demandait si on était sûr quand on proposait un jeune qui avait bac + 3. Nous, les 3 missions locales, insistions pour dire que la garantie jeune n'avait pas de conditions de niveau. Il faut que nos groupes soient hétérogènes. Si un jeune se retrouve dans la garantie jeune, on peut penser qu'il y a quelque chose, que ce n'est pas un hasard. Il a très certainement un problème d'estime de lui et de se retrouver au-dessus va lui permettre de tirer les autres. Ça va être valorisant pour lui. Et inversement, celui qui a été en décrochage scolaire rapidement sera tiré par le fait de ne pas être qu'avec des jeunes qui n'ont pas de qualification, qui lui ressemblent. Cette dynamique est importante. On s'est battu pendant les premières commissions parce que, parfois, on résume la difficulté à la scolarité. C'est une bêtise. On peut avoir bac + 2, bac + 3 et être en grande difficulté pour d'autres raisons. Les conseillers ont dû acquérir de nouvelles compétences. On a été épaulé par des actions de formation avec un module commun. Je suis allée chercher des profils qu'on ne cherchait pas toujours, comme des gens qui avaient l'habitude du collectif, qui nous ont apporté des outils d'animation collective. Ça se construit, ça prend du temps. On a commencé avec des conseillers volontaires. Quand on a reçu d'autres missions locales pour témoigner, on leur disait qu'on n'imposait pas d'être conseiller garantie jeune. C'est impossible. C'est tellement d'adaptation, un nouveau travail, une nouvelle façon de voir les choses qu'il faut que le conseiller ait envie, autant que le jeune, d'entrer dans la garantie jeune. Ce qui est fort dans la garantie jeune, c'est que, dans l'accompagnement individuel, on reçoit un jeune une fois une heure par semaine au mieux. Une heure par semaine, on est dans la relation de ce que le jeune veut bien nous dire. Des jeunes vont se confier plus que d'autres. Mais on n'est pas voyant, on fait avec la parole du jeune et les difficultés dont il veut bien nous parler. Parfois, on va le mettre en formation ou en emploi et on se casse la figure parce qu'on n'avait pas vu la problématique de santé, de garde d'enfants. Ça peut mettre des années avant de voir la globalité des freins et des difficultés du jeune. C'est pour ça qu'on tient à nos 6 semaines qui sont un minimum. Pendant 6 semaines, quand on les a à temps plein, les problèmes nous sautent à la figure tout de suite, celui qui ne dort pas la nuit, celui qui ne sait pas où manger, celui qui a un problème de santé. Ça arrive dans ces 6 premières semaines beaucoup plus vite. On a alors une vision globale et on peut mettre en œuvre un accompagnement global plus rapide et plus efficace. Dans l'évolution du dispositif, ces 6 semaines ne sont pas assez longues. Bien souvent au bout de la cinquième semaine, il commence à y avoir une espèce de stress de la fin du collectif. Même si les moyens sont importants, les missions locales font entre 4 et 6 semaines. Rares sont ceux qui arrivent à faire plus. Mais pour certains jeunes, ce temps collectif est un peu trop court.

**Dominique Tajana, directrice de la mission locale de Moulins :** On a aussi démarré la garantie jeune fin 2013. Je voudrais souligner une chose très importante dans ce dispositif. C'est une approche basée sur l'entreprise. On n'est pas du tout dans l'approche classique des missions locales qui est l'accompagnement au projet professionnel individuel. Là, c'est de l'intensif en collectif et de la médiation activisée de l'entreprise. On met d'abord le jeune en entreprise avant de travailler son projet professionnel. Le processus est inverse de ce qu'on avait l'habitude de faire avant en mission locale. Ça demande au conseiller une démarche différente. Dans chacune des promotions, on a des parrains qui sont des chefs d'entreprise qui s'impliquent auprès des jeunes. On a mis en place une convention avec sept agences d'intérim. On travaille avec elles de manière intensive pour qu'elles viennent rencontrer ces jeunes. On met en place des jobs dating. On est plus dans l'opportunité vers l'entreprise que l'on saisit que dans la démarche du projet professionnel à long terme. C'est fondamental dans la garantie jeune par rapport au reste.

**Anne Le Bissonnais, socio-économiste, consultante insertion des jeunes et développement local (Idéal), chargée de projet mission locale Montpellier métropole :** Ce que vous dites est fondamental. On a vu que les emplois d'avenir permettaient à des jeunes peu qualifiés d'entrer en emploi durable et de faire connaître à des entreprises des ressources qu'elles n'avaient pas. J'ai parlé de changement d'image. Les entreprises ont vraiment réalisé que les jeunes de quartiers pouvaient travailler. La DRH de la ville de Salon-de-Provence a dit que, si elle avait pu, elle les aurait tous pris parce qu'il y avait énormément de candidatures. Elle en a embauché 50. La garantie jeune est un pas en avant vers les plus fragiles qui ne peuvent pas être présentés tout de suite à un employeur. Ça dépend lesquels. Certains ont été rapidement mis en emploi. Mais certains ont besoin de cette approche globale pour le logement, manger, s'habiller pour aller à l'entretien d'embauche. Mais l'entreprise est mise en avant avec la nouveauté qui est la possibilité de se tester, pas tout de suite pour un emploi de



longue durée. Mais avec les agences d'intérim, c'est le but. Le fond est le partenariat. Il s'agit de se tester quelques jours dans un secteur d'activité, dans un autre. Ce n'est pas grave. On revient. On retourne. On a cette garantie derrière. On peut multiplier les stages dans l'entreprise. On renverse les choses. Je ne sais pas si vous, en deux ans, vous avez un recul en matière d'entrée en emploi.

**Dominique Tajana, directrice de la mission locale de Moulins** : On en est à 7 promotions qui sont déjà sorties. La moyenne est d'environ 40% de résultats emploi à la sortie. Les critères sont très précis. Il faut que, le jour du 12<sup>e</sup> mois, ils soient en emploi. Après, on a un pourcentage beaucoup plus fort de jeunes qui ont occupé un emploi pendant les 12 mois.

**Anne Le Bissonais, socio-économiste, consultante insertion des jeunes et développement local (Idéal), chargée de projet mission locale Montpellier métropole** : Vous avez quand même 40% d'entrées en emploi au bout de 6 mois. Qualifications ou entrées en emploi vraiment ?

**Dominique Tajana, directrice de la mission locale de Moulins** : Essentiellement des entrées en emploi.

**Anne Le Bissonais, socio-économiste, consultante insertion des jeunes et développement local (Idéal), chargée de projet mission locale Montpellier métropole** : Ça me paraît vraiment intéressant. Avec le CIVIS, on est à 40 ou 50% d'entrées en emploi. Avec la garantie jeune pour des jeunes très très en difficulté, être à 40%, c'est intéressant. Après, on va travailler sur tous les autres indicateurs, notamment avec un groupe de travail à l'UNML sur les indicateurs qualitatifs d'accès à l'autonomie qui ne portent pas uniquement sur l'emploi. L'évaluation va être intéressante avec les jeunes. Je n'en ai pas assez parlé tout à l'heure. Il manque des vrais travaux d'évaluation qualitative. L'idéal serait de les faire avec les jeunes et leur regard sur la garantie jeune pour savoir, ce qui est difficilement chiffrable, le bien-être, l'accès à l'autonomie, la mobilité, la prise de confiance en soi que ça leur apporte.

**Marc Pili, délégué général association vacances ouvertes** : Je voudrais revenir sur la question des éléments d'évaluation. La garantie jeune est en cours de mise en place. On parle d'autonomie. Je voudrais savoir si, dès le départ, il y avait des éléments d'évaluation. Les objectifs sont fixés, mais un objectif sans éléments d'évaluation devient difficile à cerner. Je m'adresse à la salle pour ma deuxième question. Utilisez-vous d'autres outils en complément des objectifs principaux de la garantie jeune ? Pour information, dans le cadre de l'association que j'anime, le dispositif Parcours vacances, cette année, a été saisi de manière relativement forte sur la garantie jeune. On a été surpris de la mobilisation pour cet outil. Quand on parle de vacances, on se dit qu'on ne va pas parler de ce qui nous intéresse. Mais le retour est la question d'éléments complémentaires sur la notion de projet. La question qui entre de plus en plus en ligne de compte est la remobilisation des jeunes très éloignés en les faisant revenir dans le giron de la mission locale. On est très intéressé par l'évolution et par l'estime de soi dans la construction du projet et dans la fonction, entre guillemets, employabilité future du jeune.

**Anne Le Bissonais, socio-économiste, consultante insertion des jeunes et développement local (Idéal), chargée de projet mission locale Montpellier métropole** : J'ai des éléments de réponse. Mais peut-être les collègues voudront-ils répondre aussi. Les missions locales essaient de mobiliser les différents dispositifs. Il se fait des choses très innovantes en lien avec des partenaires comme culture du cœur sur la culture, mobilisation projets, mobilité internationale, vacances ouvertes. Vous devez avoir d'autres bénévoles, engagements dans les associations sollicitées, Croix-Rouge etc.

**Marie-Agnès Girabet, Conseil Départemental du Puy-de-Dôme** : J'anime le pôle jeunesse. Je peux témoigner de la mobilisation d'un dispositif amont de la garantie jeune mis en place par le conseil départemental. C'est le PAIJ, plan d'action pour l'insertion des jeunes. Il permet aux missions locales, en deux ou trois mois, six ou plus s'il le faut, de résoudre des freins qui obèreraient la dynamique de parcours en garantie jeune comme la couverture sociale, les pièces d'identité. On vérifie si le jeune est en capacité de tenir. Il y a son discours et ce qu'il est capable de mobiliser. Parfois, il faut stabiliser le logement pour permettre au jeune d'engager un parcours dans des conditions décentes. Ce premier dispositif est utilisé souvent en amont. Nous constatons aussi la mobilisation forte des fonds d'aide aux jeunes dans les premiers mois de parcours avant le versement de l'allocation garantie jeune. On est autour de 55 000 euros à l'année mobilisés directement pour des jeunes en garantie jeune.

**Frédéric Régi** : Je suis chef de projet territorial, à Bordeaux, direction de développement social urbain, en intervention territoire politique de la ville. Il faudrait aborder deux notions. Avec la garantie jeune, on voit une approche globale, une forme de réponse avec un accompagnement pour les jeunes qui nous paraît très intéressant. Il faudrait se mettre dans une notion de parcours. Depuis des années, dans les territoires, il y a des associations, des centres sociaux, des structures qui accompagnent déjà ces publics. Comment va-t-on opérer ce repérage, l'aller-retour vers la personne qui va accompagner le jeune vers un dispositif préétabli ? Dans la mutualisation des compétences, des acteurs ont l'habitude de travailler et peuvent être des ressources pour les conseillers des missions locales qui vont être face à des publics qu'ils ne connaissent pas. Dans certains territoires, on a 1,6% de plus de chômage chez les jeunes. Avec la disparition des services de droit commun de ces territoires, les acteurs se sont organisés, ont créé des sas vers le droit commun dans l'accompagnement très proche de jeunes grâce au sport, à la culture. On va retrouver d'autres dispositifs qui vont s'empiler. Ces allers-retours me paraissent importants. Chez nous, la garantie jeune vient juste d'être annoncée. On a vu, ce qu'on ne voyait pas avec d'autres types d'accompagnement, la mission locale arriver dans les territoires pour présenter aux acteurs le dispositif, prendre des contacts, proposer de venir rencontrer des acteurs sur le terrain. C'est aussi une fonction qui évolue. Chaque territoire est différent, on ne peut pas globaliser. Mais il est important de mutualiser les compétences. Le jeune n'est pas une valise qu'on va prendre et qu'on va porter d'un dispositif à l'autre. Ils ont fait un bout de chemin avec des gens qui doivent se parler. C'est l'approche transversale.

**Frédérique Saby, directrice de la mission locale de Vichy** : Je voudrais compléter ce qui s'est dit. Les missions locales ont la main sur ce dispositif pour organiser pédagogiquement la garantie jeune, en grande partie. Effectivement, il y a des différences de territoires. À Vichy, il y a des différences entre ce qu'on faisait il y a deux ans et aujourd'hui. On a travaillé avec le CREPS pour le sport parce qu'on a la chance d'avoir un CREPS. On avait un réseau de parrainages constitué de gens bénévoles qui disaient que les jeunes venaient tendre la main aux restos du cœur, mais ne venaient jamais donner un coup de main. Je leur ai demandé si les jeunes avaient la possibilité d'être bénévoles, si on leur présentait l'association. Donc, on a mis en marche dans les six semaines un temps spécifique. Au début, on souhaitait que chaque cohorte mène une action collective. Dans les six semaines, on s'est rendu compte que c'était compliqué. Mais quand même, on travaille avec l'ensemble des associations du territoire avec des gens qui ont une grande habitude du bénévolat pour venir présenter ce qu'est une association, ce qu'est le bénévolat. On a ouvert des partenariats. Par exemple, on leur propose de participer à la banque alimentaire. Les jeunes entrent dans ces associations où ils ne s'autorisaient pas à entrer parce qu'ils ne savaient pas comment y accéder. De plus, de l'autre côté, le regard n'était pas toujours bienveillant. Cela fait des transferts de générations. On a aussi un atelier sur la citoyenneté parce que la garantie jeune c'est l'autonomie. Il est important de parler de citoyenneté à des jeunes qui sont tous majeurs, qui ont tous le droit de vote et auxquels on en parle rarement. Je co-anime cet atelier avec quelqu'un de la com d'agglo. De temps en temps, des élus viennent animer cet atelier.

**Anne Le Bissonnais, socio-économiste, consultante insertion des jeunes et développement local (Idéel), chargée de projet mission locale Montpellier métropole** : Il est important de dire que vous avez la main et que vous pouvez aller dans tous les champs des problématiques, a priori, des jeunes. Il est intéressant de puiser dans votre partenariat toutes les richesses qui peuvent exister. Ça répond certainement à votre question, monsieur. On reviendra à la question de l'évaluation parce qu'on ne la perd pas de vue.

**Sidonie Trastour, directrice de la jeunesse à Dammarie-les-Lys, Seine-et-Marne** : Je voulais réagir sur la transversalité. Je suis pour cette transversalité. J'émet juste un regret, c'est qu'elle ne soit pas toujours partagée par tous. Par exemple, nous, direction de la jeunesse, nous avons créé, comme beaucoup de villes, des bourses au permis. Pour les attribuer, nous avons invité des partenaires dont les missions locales parce que les jeunes sont souvent suivis par elles et que nous les leur envoyons. Malheureusement, elles ne peuvent pas toujours participer à ces commissions. C'est compliqué pour nous aussi parce que leur regard n'est pas toujours le même que le nôtre. On doit faire le travail en double. Dans la garantie jeune, quelle place pour les services jeunesse ? Quelle place pour les espaces information jeunesse ou les PIJ ? En effet, ce sont des jeunes que l'on connaît. Comme disait monsieur, les jeunes on ne les transbahute pas. On a l'habitude de travailler avec les collègues, les lycées. Tout le monde ne travaille pas de la même manière. C'est évident. Ça tient aux personnes, je le sais, à des

moyens, à des ouvertures d'esprit. On voit beaucoup de jeunes passer chez nous déçus par les missions locales parce qu'ils ont au mieux une heure par semaine pour ceux qui n'ont pas la chance d'être dans la garantie jeune.

**Anne Le Bissonais, socio-économiste, consultante insertion des jeunes et développement local (Idéal), chargée de projet mission locale Montpellier métropole** : Il y a sans doute encore beaucoup de progrès à faire. Mais pour répondre à votre question, l'intérêt de la garantie jeune est d'avoir des partenaires autour de la table dont des partenaires avec lesquels on avait moins l'habitude de travailler comme les services jeunesse. à travers du concret, ça pourra redévelopper ces relations qu'on avait peut-être perdues, ces 10 ou 20 dernières années.

**Annabelle Delfosse** : Je suis chargée de mission jeunesse dans un syndicat mixte aménagement d'un territoire. Il y a 132 communes, 7 communautés de communes, une communauté d'agglomération dans le Lot-et-Garonne. On est très ambitieux, car on essaie de coordonner les politiques des jeunes de notre territoire rural. On a beaucoup de partenaires, beaucoup de partenaires absents aussi, avec une politisation des structures dont la mission locale qui a de gros problèmes de fonctionnement. En effet, il y en avait deux. Les territoires se désengagent. Il y a des jeunes dont on s'occupe, des jeunes dont on ne s'occupe plus, des jeunes qui entrent dans les cases, des jeunes qui n'y entrent pas. J'ai 14 304 jeunes dans mon territoire. Que dire aux élus ? La jeunesse est une force de proposition et développement demain pour nos territoires et, pas la, mais les jeunes. Doit-on ne considérer que les jeunes qui entrent dans les structures par des entrées problématiques ? Ça ne veut pas dire qu'il ne faut pas le faire. La mission locale représente 27% des jeunes pris en compte. Que fait-on de tous les autres ? Ceux-ci n'ont pas toujours papa et maman très riches, n'ont pas toujours résolu les problèmes d'estime de soi, d'insertion, d'autonomie. Tous ces jeunes-là n'ont pas de place. Cela les a poussés à se structurer aussi pour dire qu'ils voulaient être interlocuteurs de l'ensemble des partenaires, qu'ils voulaient être entendus, qu'ils avaient des projets de développement pour leur territoire et à demander comment ils pouvaient se positionner. On a mis en place une animation des territoires qui s'appelle « Apprendre à entreprendre ». Elle s'adresse à tous les jeunes. Sous le prétexte de les accompagner à réaliser un rêve, avec l'accompagnement d'un tuteur pendant six mois, un an, deux ans, qui est une personnalité du Lot-et-Garonne, c'est-à-dire monsieur et madame tout-le-monde. Cela leur permet de cheminer sur la notion d'entrepreneuriat au sens large du terme, pas seulement économique. C'est aussi l'entrepreneuriat de la vie, d'entreprendre sa vie. Cela a donné une dynamique très importante dans le territoire. Les jeunes s'impliquent. Ils se sont structurés en associations. Ils sont entrés dans le monde professionnel par d'autres portes. Ça n'a rien d'exceptionnel. Ça n'est pas un dispositif. Ça s'adresse à tout le monde. Les jeunes deviennent tuteurs d'autres jeunes. On en est à trois ans de fonctionnement. Ça veut dire que tous les jeunes sont entendus et que tous les jeunes sont potentiellement en devenir. Lorsque, ceux qui vont à la mission locale par l'entrée problématique, entrent dans ce programme, ils ne sont plus vus comme étant un jeune avec son bagage de problèmes auxquels il va falloir répondre, mais comme étant une force de proposition pour demain au même titre que tous les autres.

**Martine Ollivier, chargée de mission insertion des jeunes, Conseil Départemental de la Gironde** : Avec la garantie jeune, on sent qu'on va peut-être pouvoir démarrer un autre travail avec les travailleurs sociaux, la prévention spécialisée, les missions locales. J'envoie un jeune à la mission locale. Mais comment peut-on travailler un parcours ? Et à quel moment le travail social a-t-il toute sa place dans l'accompagnement social du jeune même s'il est en garantie jeune ? Et comment peut-on travailler l'approche du noyau familial dont le jeune fait partie ? C'est une occasion de changer les rapports entre les services sociaux départementaux et les missions locales.

**Dominique Tajana, directrice de la mission locale de Moulins** : Je voudrais donner un exemple concret. A la mission locale de Moulins, nous avons un groupement de créateurs. C'est de l'accompagnement de publics vers la création d'activité. Un jeune est financé par un dispositif IEFSE. Un jeune qui est dans la garantie jeune ne peut pas accéder au groupement de créateurs parce qu'on ne peut pas cumuler la garantie jeune et un autre dispositif. On a ce problème pour tout. Cela devient infaisable. C'est pareil pour un jeune en service civique. Il y a des aberrations totales.

**Anne Le Bissonais, socio-économiste, consultante insertion des jeunes et développement local (Idéal), chargée de projet mission locale Montpellier métropole** : On en a longuement parlé dans l'exposé. Notre débat porte beaucoup sur la garantie jeune, mais il reste en arrière fond la

multiplicité des dispositifs, la complexité pour les conseillers, la frustration, il n'y a pas que l'exemple dont vous venez de parler, la frustration des jeunes. Pour répondre à la personne du Lot, il y a la mise en cohérence d'écoute des intéressés, les premiers intéressés sont les jeunes, le travail partenarial avec les associations de jeunes, les mouvements de jeunesse, les partenaires qui travaillent avec eux et que les missions locales connaissent peut-être moins. On a vu dans le débat que quelque chose est en train d'évoluer. Pour faire le lien avec les questions d'évaluation, avec l'UNML, il y a un groupe de travail avec différents acteurs. L'institut Bertrand Schwartz, qui est lié à l'UNML, essaie de travailler avec les jeunes sur l'évaluation de ces politiques. Des propositions ont été faites par les jeunes de l'institut Bertrand Schwartz, les JIBS, le fameux collectif « Arrêtez de nous mettre dans vos cases » qui réfléchit de façon responsable, professionnelle. Les emplois d'avenir restent une case, il n'est pas possible d'y accéder avec un bac + 2, mais en même temps ils sont une réponse extrêmement intéressante. Ils le savent. Il y a cette réflexion, ce travail pour avancer sur une mise en cohérence des politiques jeunesse avec eux, mais en ne jetant pas le bébé avec l'eau du bain. On a vu que dans le cadre de la garantie jeune, beaucoup de choses sont intéressantes pour les plus fragiles. Il y a surtout un travail de dialogue entre les jeunes, les associations, les partenaires institutionnels, professionnels des missions locales.

**Frédéric Régi** : L'intervention en territoires prioritaires nous demande de mettre en place des conseils citoyens pour que les citoyens puissent accéder aux espaces de décision qui les concernent. Aujourd'hui, on a des espaces de réflexion où on cogite beaucoup sur la place des jeunes. Mais finalement, ouvre-t-on nos espaces de délibération où se prennent les décisions aux publics sur des questions qui les concernent, en l'occurrence l'emploi ? On essaie de le faire, mais il y a une résistance. Et j'en reviens à la transversalité. On a en charge de créer les conditions pour que ça existe. La résistance la plus compliquée est celle des politiques et de la représentativité. C'est la question de fond. Je ne voudrais pas dénigrer les CMJ qui font un travail pédagogique intéressant. Mais dans le véritable espace où vont se prendre les décisions, on est toujours dans le jeu de « je propose, on me répond ». C'est question-réponse, pas coproduction, co-élaboration. Pourquoi ne pas penser comme ça pour les questions d'emploi ?

**Anne Le Bissonais, socio-économiste, consultante insertion des jeunes et développement local (Idéal), chargée de projet mission locale Montpellier métropole** : Pas seulement pour les questions d'emploi. On a vu que la problématique pour les jeunes va au-delà de l'emploi, même si l'emploi est un élément majeur de leurs préoccupations.

**Frédérique Saby, directrice de la mission locale de Vichy** : J'ai de plus en plus une inquiétude dont on n'a pas parlé. Anne l'a abordé un tout petit peu tout à l'heure. Elle a parlé du métier de conseiller qui était noyé sous la partie administrative. Avec ces documents qui doivent nous permettre de mettre les jeunes dans des cases ce qui me gêne éthiquement en tant que directrice de mission locale, c'est qu'on arrive à exclure des jeunes. On parle des jeunes les plus en difficulté, mais on arrive à exclure de nos dispositifs des jeunes. C'est une vraie souffrance pour les conseillers et pour moi en tant que directrice d'exclure, pour des raisons administratives, les jeunes qui auraient le plus besoin. En effet, on nous demande des pièces administratives redondantes. Par exemple pour la garantie jeune, mais c'est le même constat pour tous les dispositifs, on vient d'apprendre qu'un jeune sort de l'emploi, il faut qu'on ait un contrat de travail comme avant, mais en plus les fiches de paye, une attestation de l'employeur disant qu'au jour de la sortie le jeune était bien dans l'entreprise. C'est trois documents à aller chercher auprès de l'entreprise, auprès du jeune pour justifier qu'un jeune est décohabitant puisque la garantie jeune est pour les décohabitants. Il faut que la personne qui l'héberge au jour de l'entrée dans le dispositif donne sa carte d'identité, un justificatif de domicile et fasse une attestation d'hébergement du jeune. Comment faire pour récupérer ces documents-là ? On devient exclu. Les missions locales, malheureusement, deviennent aussi des structures qui excluent. Ça me dérange beaucoup.

**Anne Le Bissonais, socio-économiste, consultante insertion des jeunes et développement local (Idéal), chargée de projet mission locale Montpellier métropole** : A Moulins, avez-vous déjà travaillé sur les indicateurs qualitatifs d'accès à l'autonomie dans le cadre de la garantie jeune ?

**Dominique Tajana, directrice de la mission locale de Moulins** : Pas encore.

**Anne Le Bissonais, socio-économiste, consultante insertion des jeunes et développement local (Idéal), chargée de projet mission locale Montpellier métropole** : Dans l'Aude, un travail commence avec accès au logement, accès à la santé avec différents critères. L'évaluation qualitative et systémique est assez complexe.

**Marc Pili** : On a essayé de travailler sur la qualité. Il y a des outils liés à la psychologie sociale au travers des outils des échelles qui nous permettent d'atteindre, de manière peut-être pas aussi souple qu'on le souhaiterait pour aller vite, des éléments assez pertinents. Il y a des suivis de cohortes. La méthodologie de la psychologie sociale qui est un peu mixte permet de travailler dessus. Depuis trois ans, sur notre thématique du projet vacances, on commence à sortir des indicateurs sur l'estime de soi, l'autonomie et sur les logiques de perception que le jeune a. On sort du créneau classique d'une institution qui définit un objectif. Là, c'est le jeune qui se sent. Aujourd'hui, on aime bien les choses très mathématiques. Le sensible du ressenti est assez complexe à aborder, surtout à faire entendre. Mais, des travaux se font sur les vacances, et pas seulement.

**Anne Le Bissonais, socio-économiste, consultante insertion des jeunes et développement local (Idéal), chargée de projet mission locale Montpellier métropole** : Il y a une évaluation. Il y a une auto-évaluation avec les trois documents. Il y a une évaluation externe. Des réflexions permettent d'avancer sur l'évaluation qualitative. Ça demande un travail d'entretiens. On l'a fait pour les emplois d'avenir. On a travaillé sur les six territoires. On a interrogé une trentaine d'acteurs dans chacun des territoires. Ce n'était pas suffisant. On a interrogé une cinquantaine de jeunes. Ce sont des entretiens sociaux, qualitatifs d'une heure qui permettent d'avancer sur l'estime de soi, les effets sur leur vie, leur conception du travail, leur conception de l'entreprise. Ils peuvent aller dans une librairie comme tout le monde, aller au restaurant pour la première fois. On obtient ces choses avec des entretiens qualitatifs. On a pu le faire avec le financement AG2R pour l'institut Bertrand Schwartz. Pour la garantie jeune, on travaille aussi sur cette question qui va demander du temps, du travail d'entretiens sociaux, qualitatifs avec les jeunes.

**Viviane Massacrier** : Merci beaucoup. Il est intéressant de s'arrêter sur cette intervention de madame Le Bissonais parce qu'elle a replacé le jeune au cœur du dispositif en parlant de son évaluation à laquelle le jeune va participer. Plein de questions ou des idées à partager étaient encore dans l'air. Il est navrant de devoir s'arrêter. Merci madame Le Bissonais. Vous avez fait paraître un livre « Les missions du possible ». Merci à tous pour vos questions fort intéressantes même si on est loin de les avoir épuisées.